

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 06	Fax : +32 (0) 69 89 05 04	Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 15 Sciences humaines et sociales 3			
Code	SOCM2B15	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Astrid LACROIX (astrid.lacroix@helha.be) Maxime BIVORT (maxime.bivort@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE Sciences sociales et humaines – module 4 a pour objectif principal de poursuivre et d'approfondir les notions des disciplines psychologiques et sociologiques du bloc 1. Cette UE :

- S'inscrit dans les cours généraux nécessaires à la poursuite de la formation ;
- Vise à doter les étudiants des outils nécessaires à la compréhension de la société sous les angles psychologiques et sociologiques ;
- Apporte aux étudiants des notions directement en lien avec leur profession future dans les domaines de la psychologie sociale et de la sociologie des médias.
- Permettra aux étudiants d'appliquer les concepts théoriques vus dans l'UE 14 et de traiter des questions de société sous l'angle de la psychologie sociale et de la sociologie

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'approprier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- 3.3 Participer à l'évolution de son environnement professionnel
- 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture
- 4.3 Utiliser des méthodes d'analyse spécifiques aux domaines de l'information, de la culture

Compétence 5 **Informé, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

- 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
- 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé

Acquis d'apprentissage visés

I. Etre capable de mobiliser les ressources des différents cours composant l'UE pour analyser des aspects sociétaux avec discernement

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOCM2B15PSY4	Psychologie sociale et industrielle	20 h / 2 C
SOCM2B15SOC4	Socio des médias et organisations	20 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM2B15PSY4	Psychologie sociale et industrielle	20
SOCM2B15SOC4	Socio des médias et organisations	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Exceptions après délibération du jury :

Cependant, en cas d'échec à 8/20 (ou inférieur à 8/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE et/ou dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Seconde session (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE, pour l'(ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu :

cas n°1 : une mention CM, PP, Z, PR ou FR : l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

cas n°2 : une note inférieure à 10/20: l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne présente pas la note inférieure à 10/20, l'activité d'apprentissage (et par extension l'UE) fera l'objet d'une mention PP (cf. supra point 3 des exceptions).

cas n°3 : une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer par écrit à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la proclamation des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en septembre annulera et remplacera celle de juin, quelle qu'elle soit.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie sociale et industrielle			
Code	23_SOCM2B15PSY4	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Astrid LACROIX (astrid.lacroix@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La visée du cours est de présenter les connaissances fondamentales en psychologie sociale. L'étudiant devra acquérir les concepts et méthodes d'analyse lui permettant de développer sa capacité à détecter et analyser les mécanismes psycho-sociaux de base sous-tendant les raisonnements et le comportement humain.

Le cours est construit de manière à mettre en évidence la place de l'individu au sein des réseaux sociaux, des groupes, des communautés. Le cours mettra en évidence l'interdépendance des fondements psychologiques et des fondements sociaux.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Cerner le champ de la psychologie sociale (objet d'étude, domaines de recherche et méthodes utilisées).
- Mieux comprendre les processus psychologiques responsables des comportements que nous émettons en société et bâtir l'édifice des connaissances scientifiques qui s'y rapportent.
- Comprendre certains problèmes psychologiques et sociaux et fournir des clés d'analyse.
- Analyser des faits sociaux

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1 Questions de société étudiées par la psychologie sociale (choix de différentes thématiques en lien avec l'actualité).

2. La communication publicitaire

Démarches d'apprentissage

Les thèmes abordés feront l'objet d'une analyse progressive, depuis le niveau intrapersonnel jusqu'au niveau intergroupe.

Cours ex cathedra ; supports vidéo, témoignages.

Travail de groupe portant sur des faits sociaux analysés par la psychologie sociale

Dispositifs d'aide à la réussite

Chaque chapitre se clôture par un test «blanc» reprenant l'ensemble de la matière vue: l'étudiant est mis en situation d'évaluation (échantillon de différents types de questions).

Exercices en séance

Questions-réponses

Supports complémentaires proposés aux étudiants (cours plateforme connectED).

Ouvrages de référence

BAGGIO S., Psychologie sociale, Editions De Boeck, Bruxelles, 2006

BEDARD L., Introduction à la psychologie sociale, Editions du Renouveau Pédagogique, Québec, 2006

CERCLE A. et SOMAT A., Psychologie sociale, Cours et exercices, Editions Dunod, Paris, 2002

DELOUVEE S., Psychologie sociale, Editions Dunod, Paris, 2010

VALLERAND R., Les fondements de la psychologie sociale, Editeur Gaëtan Morin, Québec, 1994

Supports

Syllabus

Cours en ligne: connectED. Ce cours en ligne comprend les notes distribuées en classe, les supports vidéos ainsi que les annexes distribuées. L'étudiant y trouve également des documents complémentaires (portefeuille de lecture).

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen, écrit, en juin, portera sur les notions théoriques ainsi que leur application à des cas pratiques (analyse de phénomènes de société). Il vaut 80 % de la cote globale.

Un travail de groupe portant sur l'analyse de faits sociaux sera présenté durant les 2 derniers cours . Il vaut 20% des points.

Toute partie non présentée entrainera automatiquement un PP pour l'ensemble du cours. Le travail de groupe sera remplacé par un travail individuel en deuxième session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	20	Trv	20
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	80

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

En cas d'échec à la note globale (Q2), l'étudiant qui a obtenu 10 ou plus au travail de groupe en sera dispensé lors de la deuxième session (Q3). Pas de dispense d'une année académique à l'autre.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Socio des médias et organisations			
Code	23_SOCM2B15SOC4	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Maxime BIVORT (maxime.bivort@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à :

- Sociologie des organisations : appréhender la sociologie des organisations, les formes organisationnelles et leurs influences sur l'organisation du travail, dans une perspective historique et contemporaine.

Aucune connaissance préalable n'est requise.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- Sociologie des organisations :
 - Identifier et analyser les contextes influençant le fonctionnement des organisations.
 - Se situer dans une organisation et dans son système de management.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Sociologie des organisations

1. Démarche des sociologues de la première vague.
2. Evolution des formes organisationnelles et influences sur l'organisation du travail.
3. Initiation à l'analyse systémique des organisations.

Démarches d'apprentissage

Cours essentiellement magistral. Toutefois, une participation active de l'étudiant est encouragée par l'échange d'idées, de commentaires critiques, la lecture d'extraits d'auteurs et d'articles de presse, la vision de films, documentaires... illustrant certains concepts...

Des notes de synthèse seront distribuées aux cours mais l'étude reposera essentiellement sur les propres notes des étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices en séances et accompagnement au travail écrit demandé.

Une séance sera consacrée aux questions-réponses à la fin du cours.

Des séances complémentaires de remédiation peuvent être envisagées en fin de cours.

Ouvrages de référence

BALLE (C.), Sociologie des organisations, P.U.F., (Col. Que sais-je?), Paris, 1990

NIZET (J.) et PICHAULT (F.), Introduction à la théorie des configurations, De Boeck, Bruxelles, 2003

SCIEUR (P.), Sociologie des organisations, introduction à l'analyse de l'action collective organisée, 3ème édition, Armand Colin, Paris, 2011

LAFAYE (C.). Sociologie des organisations, 3ème édition, Armand Colin, Paris, 2014

Articles de presse et films divers.

Supports

Différents supports de cours seront indiqués ou distribués durant le cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen, écrit, portera sur les notions théoriques ainsi que leur application à des cas pratiques tels qu'exercés en cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).